

<http://www.patcatnats.fr/spip.php?article996>



Israël condamné

- L'ouvre gueule - Edito -



Date de mise en ligne : vendredi 22 novembre 2024

Copyright © PatCatNat's - Tous droits réservés

Le boucher de Gaza est enfin condamné par la Cour pénale internationale. Un article du journal [l'Humanité](#).



« Une faillite morale. » Voilà comment Benyamin Netanyahu qualifie la décision de la Cour pénale internationale (C.P.I.) de délivrer des mandats d'arrêt contre lui et son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Une piteuse mascarade qu'il accompagne d'un procès en antisémitisme dont il a déjà usé contre différentes instances de l'ONU, en particulier l'Unrwa.

Le massacre de civils avec les plus de 44 000 morts gazaouis dont une majorité de femmes et d'enfants, les écoles et hôpitaux cibles des bombardements, la destruction systématique de toutes les infrastructures, le traitement infligé aux prisonniers, la privation de l'aide humanitaire orchestrée, la faim et la soif imposées... ne sont pas constitutifs du « droit naturel des démocraties à se défendre elles-mêmes contre le terrorisme meurtrier » comme le prétend le premier ministre israélien.

C'est ce que sanctionne enfin la décision de la CPI : rien ne saurait justifier ce qui revêt de manière toujours plus flagrante les caractéristiques d'un génocide. Si le chef du gouvernement d'extrême droite peut toujours compter sur l'indéfectible soutien de son allié étasunien, son impunité a pris fin dans les plus de 120 pays signataires du Statut de Rome, qui définit les crimes internationaux. Il était temps.

[...]

Le 22 novembre 2024,
Julia Hamlaoui,
chefe de service de L'Humatinala

-